REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de	membres
Afférents	
au	En
Conseil	exercice
Municipal	
19	19
Présents	Qui ont
	pris part
	au vote
16	18

Date de la	
convocation	
05/05/2023	

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N° 11 DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS: Tous les membres en exercice, sauf :

- V. GONZALVO (procuration à K. MATON)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- B. ETTORI, excusé.

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

REFACTURATION
DE FRAIS
D'EXTENSION DE
RESEAU
ELECTRIQUE
A LA SAS
NOUVELLE CAVE DE
SAINT CHAPTES

and,

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la SAS NOUVELLE CAVE DE SAINT CHAPTES a déposé un permis de construire afin de réaliser des travaux de transformation de l'ancienne cave en logements. Ces travaux nécessitent un renforcement électrique, dont le coût, estimé à environ 12 000 € HT (attente du devis d'ENEDIS) est à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire a contacté la SAS NOUVELLE CAVE DE SAINT CHAPTES afin de leur demander le remboursement de ces frais, considérant que cette extension du réseau ne concerne que cette société. Ce qui a été accepté, par mail en date du 6 avril 2023. Il est par conséquent nécessaire d'établir une convention, afin de contractualiser cet accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la SAS NOUVELLE CAVE DE SAINT CHAPTES.
- Autorise la refacturation des frais d'extension du réseau électrique NOUVELLE CAVE DE SAINT CHAPTES pour le montant que facturera ENEDIS.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER La secrétaire, Karine PERROTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230511-DE11-110523-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023 Affichage : 26/05/2023





